



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 10 DECEMBRE 2024



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10 DECEMBRE 2024

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Josiane Berset.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, du Conseil communal, à Mme la Préfète Lise-Marie Graden, à la représentante de la presse ainsi qu'aux auditrices et auditeurs.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de M. Saïd Ajilian et de M. Giovanni Vona du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro ainsi que M. Velko Stockel du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Ordre du jour et mode de convocation

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal distribué à tous les ménages de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente propose une modification de l'ordre du jour en raison de la présence de Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, invitée par le Conseil communal pour intervenir aux points 5 et 7.1.5 relatifs au CEFREN. Étant donné le lien étroit entre ces deux points, elle suggère de les traiter consécutivement. Mme Lise-Marie Graden est Présidente du Consortium.

La Présidente ouvre la discussion au sujet de la proposition de modification d'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général avec cette modification.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 27 voix.
--

**Aux membres du
Conseil général**

Belfaux, le 19 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

Mardi 10 décembre 2024, à 19h30, à la salle paroissiale, à Belfaux
--

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2025
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président pour l'année 2025
5. Approbation de la modification partielle des Statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et environs CEFREN (*message 157*)
 - 5.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion
 - 5.2. Vote
6. Présentation du Plan financier 2025/2029
7. Budget 2025
 - 7.1. Budget des investissements**
 - 7.1.1 Présentation synthétique des investissements 2025
 - 7.1.2 Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc informatique de l'école (*message 158*)
 - 7.1.2.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 7.1.2.2 Préavis de la Commission financière
 - 7.1.2.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 7.1.2.4 Votes sur le crédit d'investissement
 - a) Ordinateurs et tablettes
 - b) Tableaux didactiques
 - 7.1.3 Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la route d'Autafond (*message 159*)
 - 7.1.3.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 7.1.3.2 Préavis de la Commission financière
 - 7.1.3.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 7.1.3.4 Votes sur le crédit d'investissement
 - a) Etape A
 - b) Etape B
 - 7.1.4 Demande de crédit d'investissement pour la création d'un cheminement pour les piétons, route de Corminboeuf (*message 160*)
 - 7.1.4.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 7.1.4.2 Préavis de la Commission financière

- 7.1.4.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 7.1.4.4 Vote sur le crédit d'investissement
 - 7.1.5 Demande de crédit d'investissement pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN (*message 161*)
 - 7.1.5.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 7.1.5.2 Préavis de la Commission financière
 - 7.1.5.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 7.1.5.4 Vote sur le crédit d'investissement
- 7.2. Budget de résultats**
 - 7.2.1 Présentation du budget de résultats par le Conseil communal
 - 7.2.2 Préavis de la Commission financière
 - 7.2.3 Discussion générale
 - 7.2.4 Examen de détail et discussion
 - 7.2.5 Vote du budget global
- 8. Propositions
- 9. Questions
- 10. Divers

Un apéritif sera servi à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Josiane Berset

Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 octobre 2024

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 octobre 2024 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **S. Berset** prend la parole.

P. 10, point 7 Rte d'Autafond, demande de crédit d'investissement complémentaire (message 155).

Dans son intervention, conformément à l'enregistrement, Mme S. Berset a fait mention d'un investissement de CHF 2'700'000.00 et non de CHF 3'700'000.00. La phrase correcte est dès lors la suivante :

*« Certes CHF 173'000.00 de subventions sont bonnes à prendre mais sur les **CHF 2'700'000.00** à investir cela ne doit pas être prioritaire ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal avec la correction mentionnée ci-dessus, demandée par Mme S. Berset.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par 27 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente prend la parole au nom du Bureau.

ACCIDENT DE TRAVAIL DE M. C. ZBINDEN

« Nous avons été attristés d'apprendre l'accident de travail de notre collègue M. C. Zbinden. Le Bureau lui a adressé quelques mots bienveillants pour lui souhaiter un complet rétablissement, également de la part de vous toutes et tous, membres du Conseil général. Nous lui souhaitons tous nos vœux pour un prompt rétablissement ».

BROCHURE DEDIEE AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

« Le Bureau vous a fait part de son intention d'élaborer une brochure de présentation et d'information sur le rôle et le fonctionnement du Conseil général, destiné aux élus et aux citoyens intéressés. Plusieurs membres du Bureau forment le groupe de travail pour cette brochure. J'invite les élus du Conseil général intéressés à participer et rejoindre ce groupe de travail, à s'annoncer. Veuillez s'il vous plaît me contacter directement ».

DATES DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2025

« Elles auront lieu le 18.03.2025, le 27.05.2025, le 07.10.2025 et le 16.12.2025 ».

REDACTION DU PROCES-VERBAL DU 10.12.2024

« Je vous informe que le procès-verbal de cette séance vous parviendra dans un délai un peu plus long, au cours du mois de janvier, compte tenu de la période des fêtes de fin d'année, et vous remercie de votre compréhension ».

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. **V. Schickel**, Syndic, prend la parole.

SECRETARIAT COMMUNAL

« Au niveau du personnel de l'administration, c'est avec plaisir que je vous annonce l'engagement de Mme Amélie Robatel en tant que nouvelle préposée au contrôle des habitants, à compter du

1er mai 2025. Âgée de 24 ans, Mme Amélie Robatel occupe depuis 2018 le poste de collaboratrice aux contrôles des habitants de la commune de Belmont-Broye. Elle y a également effectué son apprentissage d'employée de commerce, avant d'obtenir son certificat d'assistante en gestion du personnel, puis, en 2023, son diplôme d'assistante de direction. Forte de ces qualifications, Mme Robatel dispose des compétences requises pour cette fonction et maîtrise parfaitement notre logiciel métier, MyUrbanus, qu'elle utilise depuis neuf ans. À partir du 1er mai, Mme Angéloz réduira son taux d'activité à 20 %, avant de prendre une retraite bien méritée à la fin de l'année, après plus de 37 ans de service au sein de notre commune ».

GUICHET VIRTUEL

« Depuis quelques semaines, le guichet virtuel a été mis en place sur le site web de la commune. Ceci va permettre à tous nos citoyens de faire certaines démarches administratives en ligne comme obtenir :

- Une attestation de domicile
- Une attestation d'établissement pour les résidences secondaires
- Ou aussi annoncer son déménagement ».

REGLEMENT COMMUNAL DU PERSONNEL

« Dans sa séance du 14 mai 2024, le Conseil communal a décidé d'initier des travaux en vue de définir un règlement communal du personnel, en remplacement du règlement du personnel de l'Etat actuellement en vigueur. Plusieurs documents d'accompagnement au futur règlement ont déjà été validés, dont

- La directive interne sur la prévention des conflits et du harcèlement
- La directive sur la participation de la Commune aux différents événements concernant le personnel
- et tout récemment, la Charte informatique, le document encadrant l'utilisation du matériel informatique et des outils numériques au sein de la commune ».

COMMISSION ECONOMIQUE

« Le 21 novembre dernier s'est tenu le traditionnel apéritif de la Commission économique. Malgré les perturbations routières dans le canton, causées par d'importantes chutes de neige, une trentaine de personnes ont pu y assister. Elles ont ainsi découvert les nouvelles surfaces commerciales qui seront proposées dans les quatre premiers bâtiments de la Gotta. À cette occasion, la Commission économique a également présenté sa mission et ses objectifs pour la législature en cours. Pour les personnes intéressées, ces informations sont disponibles sur le site Internet de la commune, sous la rubrique commissions communales. Par ailleurs, avec le soutien de l'administration, la Commission économique travaille actuellement à la création d'un annuaire inversé des entreprises du village, visant à promouvoir les acteurs économiques locaux ».

SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

« Après consultation auprès de la Préfecture, il s'avère que la gestion opérationnelle du SCI, tout comme les contrôles sont de la responsabilité exclusive du Conseil communal (art. 55 et 56 Loi sur les Finances communales). Ceux-ci ne peuvent donc pas être faits par le Conseil général ni par la Commission financière. Au vu de ces éléments, et après consultation avec les membres du Bureau et de la Commission SCI actuelle, le Conseil communal, dans sa séance d'hier soir, a décidé de :

- Restructurer la Commission SCI en la limitant à quatre membres (deux membres du Conseil communal et deux membres de l'administration).
- Progresser sur la matrice des risques transmise par BDO.
- Organiser des séances de travail régulières, à raison d'une séance mensuelle fixée au premier mardi du mois afin de progresser rapidement avec la mise en place de la matrice des risques et les contrôles.
- Confier au Conseil communal et à l'administration les contrôles nécessaires en lien avec le SCI, conformément aux dispositions légales.
- Rencontrer la Commission financière deux fois par an pour lui présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du SCI et discuter des étapes à venir.

- Informer la population de l'avancement du SCI via le rapport annuel de gestion.

Au vu de tous les changements entrepris cette fin d'année, et en accord avec notre fiduciaire qui a été informé de ces modifications, le contrôle du SCI ne sera pas fait pour la période 2024. BDO reprendra donc les prochains contrôles dès l'été 2025. Les membres du SCI ont été informés de la décision cet après-midi, et je tiens à les remercier tous pour leur travail ».

M. **D. Frieden**, conseiller communal, prend la parole.

DOSSIER EOLIEN

« Comme vous avez pu le lire dans la presse, le canton a annoncé mercredi dernier que la campagne de mesure des vents allait démarrer au plus tard au début de l'année prochaine. Sur les 21 communes concernées, seules 5 se sont déclarées ouvertes à la pose d'un mât de mesure sur leur territoire. Des conventions ont été passées avec les propriétaires pour les dédommager. À ce stade, nous ne savons pas de quelles communes il s'agit. Le Conseil communal suit ces développements avec attention, avec les autres communes concernées. Nous prendrons d'ailleurs part à une conférence de presse qui aura lieu ce jeudi à Fribourg ».

PLAN CLIMAT COMMUNAL

Dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur le climat, il est proposé aux communes d'établir un Plan climat au niveau communal, afin de concrétiser l'objectif contraignant fixé à toutes les communes et au canton de diminuer de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre le zéro net d'ici 2050. Notre commune a accepté, avec quelques autres, de faire office de commune pilote, ce qui nous permet de bénéficier du soutien accru du canton dans cette phase de lancement. Nous sommes en train de finaliser le bilan carbone territorial, ainsi que celui de notre administration communale. Dans la phase suivante, qui impliquera la Commission Énergie et Environnement, il s'agira de déterminer quelles mesures concrètes peuvent être mises en place, ou mises en valeur car elles existent déjà, en vue de réduire l'empreinte carbone de Belfaux. À terme, c'est toute notre population qui sera concernée par ce Plan climat communal, qui sera terminé et présenté l'année prochaine.

« LA FORET, MA FAMILLE »

Comme je vous l'ai annoncé lors de la dernière séance, la première plantation a eu lieu dimanche 1er décembre dans le Vallon de la Sonnaz. Ce sont ainsi dix-sept plantes et arbres qui ont rejoint leur confrère qui n'est désormais plus seul. Je vous invite à aller vous promener ces prochaines semaines pour y constater par vous-même comment ce beau projet prend maintenant forme. Le lancement officiel, avec d'autres arbres qui auront été achetés par toute personne ou famille qui le souhaite, aura lieu au printemps prochain à une date qui sera choisie et communiquée ultérieurement. Un grand merci à l'association « La forêt, ma famille » et aux volontaires qui y œuvrent avec enthousiasme : un bel engagement pour le bien commun !

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2025

La Présidente donne la parole à M. **C. Thode** du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Il présente la candidature de M. R. Krattinger.

« Au nom du groupe Le Centre Belfaux Futuro, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter Monsieur René KRATTINGER au poste de Président de notre Conseil général. Né le 12 avril 1965, marié, père de trois enfants adultes, René Krattinger est aussi grand-père d'une petite fille. Il habite Belfaux depuis 40 ans. Collaborateur technique au Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg, il est actuellement membre de la Commission des routes. Actif et énergique, René aime la montagne qu'il parcourt en tant que membre du Club alpin de la Gruyère. Il est également gardien de cabane, dans son temps libre, pour le même club. Il joint à ce hobby la pratique du cyclotourisme, ayant parcouru les fleuves du Rhin et du Danube. La photographie fait également partie de ses activités. Nous espérons que le Conseil général lui manifesterait sa confiance en l'élisant à cette fonction ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

La Présidente soumet la candidature de M. R. Krattinger au vote du Conseil général.

M. R. Krattinger est élu Président par acclamation.

4. Election de la vice-Présidente ou du vice-Président pour l'année 2025

La Présidente donne la parole à **V. Rebetez** du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture. Elle présente la candidature de M. V. Stockel.

« C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Velko Stockel, âgé de 58 ans et domicilié à Belfaux depuis 2008. Il est marié et père de trois enfants. Entré au Conseil communal de Belfaux le 1^{er} octobre 2016, il a été en charge du Dicastère de l'aménagement, des transports et de la mobilité régionale, ainsi que de la santé. Il a un diplôme d'ingénieur de la circulation et des transports effectué à l'étranger, ainsi qu'un diplôme de technicien diplômé ES, analyste-programmeur, ingénieur en informatique ODEC.

Velko Stockel a été membre du comité de direction du Réseau Santé de la Sarine (RSS), membre du bureau de l'Agglomération et il connaît très bien le fonctionnement de nos institutions.

Professionnellement, il travaille actuellement dans le domaine de la santé.

Velko Stockel se met à disposition pour être candidat à la vice-présidence du Conseil général en y mettant tout son cœur, son enthousiasme, son énergie et ses compétences.

Malheureusement, Velko Stockel est absent ce soir car il participe à la cérémonie funéraire suite au décès de sa maman.

Au nom du Groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture, je vous recommande de soutenir cette candidature en tant que vice-président du Conseil général ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

La Présidente soumet la candidature de M. V. Stockel au vote du Conseil général.

M. V. Stockel est élu vice-Président par acclamation.

5. Approbation de la modification partielle des Statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et environs (CEFREN)

(message 157)

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme la Préfète Lise-Marie Graden, invitée par le Conseil communal pour la présentation des points 5 et 7.1.5 de l'ordre du jour.

5.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion

La Présidente donne la parole à M. **G. Litzistorf**, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux. Celui-ci invite les membres du Conseil général à adresser leurs questions à Mme la Préfète si des compléments d'information sont nécessaires. Elle passe ensuite la parole à Mme L.-M. Graden.

Mme la Préfète explique les points suivants :

Les principes financiers du CEFREN ont été révisés pour les actualiser et les adapter à la nouvelle législation en matière d'eau potable. Cette révision a été adoptée par le Conseil général de Belfaux le 28 mai dernier.

La modification partielle vise principalement à permettre l'adhésion de nouvelles communes membres. Cela implique une révision de la composition des organes, notamment :

- Une redistribution des voix à l'assemblée des délégués en fonction des volumes de débit souscrits.

- Une adaptation de la composition du comité pour inclure un représentant des nouvelles communes membres, sans affecter la représentation actuelle.

Les nouvelles communes membres devront racheter des débits souscrits à un coût prenant en compte les investissements déjà réalisés par les membres actuels, afin de garantir une égalité entre anciens et nouveaux membres.

Mme la Préfète précise qu'elle continuera à assurer la présidence jusqu'à la fin de la législature actuelle, mais qu'il ne sera pas nécessaire que la Préfète/le Préfet préside cette Association à l'avenir. Elle souligne l'importance de nommer des membres compétents techniquement, étant donné les enjeux complexes liés à la gestion de l'eau.

Elle conclut en se tenant à disposition pour répondre aux questions.

M. **Yvan Chablais** du Mouvement Arc-en-Ciel prend la parole.

« Notre question concerne la page 6, tableau numéro 3, représentation des communes, les membres du comité de direction :

Comment est défini le représentant du groupe de communes dont Belfaux fait partie ? Est-ce qu'un tournus sera organisé ? ».

Mme la Préfète répond que la désignation des représentants est une décision à prendre entre les communes concernées en début de législature. Elle précise que cette démarche vise à favoriser une représentation fondée sur les compétences techniques, plus pertinentes pour cette association, plutôt que sur des critères politiques. Pour cette législature, Mme C. Angéloz, Conseillère communale à Corminboeuf est membre du Comité de direction et représente la commune de Belfaux.

La parole n'est plus demandée.

5.2. Vote

La Présidente soumet à l'assemblée le vote sur la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et environs CEFREN.

La modification partielle des statuts est acceptée à l'unanimité par 27 voix.

Conformément à la modification de l'ordre du jour, le deuxième point concernant le CEFREN est présenté par Mme la Préfète.

7.1.5 Crédit d'investissement pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN *(message 161)*

7.1.5.1 Présentation du message par le Conseil communal

Mme la Préfète précise les éléments suivants :

Dimensionnement des infrastructures : Les besoins des communes doivent être estimés de manière réaliste afin de garantir que les infrastructures puissent répondre à la demande globale. Une sous-estimation pourrait mettre en péril l'approvisionnement en eau en cas de crise.

Capacité actuelle : La station de filtration de Port-Marly (chiffrée à 30'000 litres/min.), bien qu'encore fonctionnelle, arrive en fin de vie. Elle devra être remplacée d'ici 2035, conformément aux exigences du Service des affaires vétérinaires et alimentaires.

Analyse des besoins : Une étude a été menée pour évaluer les débits souscrits par chaque commune en fonction de leurs besoins actuels et futurs, y compris les critères de sécurité.

Coût des débits souscrits : Le coût pour les nouvelles communes est estimé à CHF 1'340.00 par litre-minute. Pour les communes déjà membres, le coût sera légèrement réduit pour tenir compte des investissements déjà réalisés.

Mme la Préfète conclut en soulignant que ces ajustements visent à garantir la pérennité de l'approvisionnement en eau et se tient à disposition pour répondre aux questions.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

7.1.5.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. **T. Nydegger**, président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal concernant le crédit d'investissement pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN. Elle considère que le coût de CHF 417'940.00 est supportable financièrement.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit total de CHF 417'940.00.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, Secrétaire ».

7.1.5.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

7.1.5.4 Vote sur le crédit d'investissement

La Présidente soumet la demande de crédit d'investissement pour les débits souscrits et le rachat du capital social auprès du CEFREN.

Le crédit d'investissement pour les débits souscrits et le rachat du capital social auprès du CEFREN est accepté à l'unanimité par 27 voix.

La Présidente remercie Mme L.-M. Graden pour ses explications. Mme la Préfète quitte la séance à 20h18.

6. Présentation du Plan financier 2025/2029

La Présidente donne la parole à M. **F. Vallat**, vice-syndic en charge des finances.

Il relève que la planification financière du compte de résultat préoccupe le Conseil communal étant donné qu'il se soldera, à la fin 2029, par un résultat négatif s'élevant à CHF 1'205'647.00.

Concernant l'année 2024, les charges liées concernant les associations dont la commune de Belfaux est membre, n'ont pas beaucoup augmenté. Ce qui ne sera pas le cas pour les années à venir. Il énumère les quatre éléments importants liés au compte de résultat.

1. La transformation et la construction de la STEP de Pensier.
2. La transformation de l'EMS de la Sarine
3. La construction d'un CO à Givisiez
4. La mise en œuvre de la loi sur la défense incendie et secours, et la construction d'un certain nombre de bases de départ.

M. F. Vallat relève que la population belfagienne va augmenter. D'ici 2029 elle comptera 4'145 habitants. Cette croissance démographique apportera des rentrées fiscales supplémentaires, mais des investissements devront être réalisés pour accueillir ces nouveaux habitants.

Au sujet des investissements, il est mentionné qu'un montant de 10,5 millions est prévu pour la période 2025-2026. La marge d'autofinancement étant limitée, le recours à des emprunts sera inévitable et entraînera une augmentation des charges financières.

La Présidente remercie M. F. Vallat et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

7. Budget 2025

7.1. Budget des investissements

La Présidente donne la parole à M. **F. Vallat**, celui-ci n'a pas d'information à donner.

7.1.1. Présentation synthétique des investissements 2025

Il n'y a pas d'intervention

7.1.2 Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc informatique de l'école (message 158)

7.1.2.1 Présentation du message par le Conseil communal

La Présidente donne la parole à M. V. Schickel, Syndic.

« Comme vous avez pu le lire dans le message 158, le parc informatique de l'école est vieillissant et en fin de vie. On le « tire » depuis plusieurs années en pensant que la nouvelle loi ENEO allait entrer en force.

Pour rappel, au début du projet ENEO, le canton devait prendre tout le matériel informatique à sa charge. Au vu des coûts, le canton a changé le périmètre du projet pour les écoles primaires et seuls les postes des enseignants seraient éventuellement pris en charge. L'achat du matériel pour les enfants doit être fait par les communes.

Cette loi doit passer par un référendum financier obligatoire auprès du peuple, et si elle est acceptée, elle n'entrera pas en vigueur avant 2030; soit dans 6 ans. Ce qui correspond à la durée de vie moyenne d'un ordinateur.

Le message explique en détail le nombre de machines nécessaires et comment les besoins ont été calculés. Je veux juste vous donner les informations complémentaires suivantes :

Nous avons discuté avec la Commission financière pour savoir si c'était plus intéressant de partir sur un leasing ou sur un achat direct du matériel via un crédit d'investissement. Il s'avère que c'est bien plus intéressant de prévoir un achat direct surtout que la commune a les liquidités nécessaires. L'option du leasing a donc été écartée comme vous le constatez dans le message 158.

Il y avait ensuite le choix entre Windows et Mac. Il s'avère que l'achat de PC sous Windows est certes moins cher à l'achat, mais sa maintenance sur les années est plus onéreuse. La différence de prix sur la durée de vie du matériel est donc minime.

Après discussion avec la directrice de l'école, le personnel de l'école préfère aussi rester sous Apple si possible ; sachant que tout le matériel actuel est sous Apple

Enfin, Fritic recommande de n'avoir qu'un type de machine sur site. Vu que nous allons garder 6 tablettes et 7 Mac qui sont en bon état, et au vu des autres points mentionnés ci-dessus, le choix a été fait de rester avec des Macs.

A l'horizon 2030, et si le projet ENEO passe la rampe, la discussion pourra être réamorcée afin de voir si on désire s'aligner avec le futur fonctionnement de CO lorsque le matériel informatique devra être renouvelé ».

La Présidente ouvre la discussion.

Mme A. Wassmer du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

« Le Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture reconnaît la nécessité d'adapter le matériel informatique de l'école aux exigences technologiques actuelles. Toutefois, il est essentiel de prendre en compte qu'avec l'arrivée du projet ENEO, prévu entre 2026 et 2030, le matériel devra être remplacé, comme cela a été, par des PC fonctionnant sous Windows. Avant d'investir dans le parc informatique Apple, il serait peut-être pertinent d'évaluer s'il n'est pas judicieux d'acheter déjà du matériel qui pourrait encore être utilisé lorsque le projet ENEO sera mis en œuvre.

Pour tout achat de matériel, il sera aussi impératif de se conformer aux nouvelles directives de l'Etat, basées sur le nouveau guide Fritic de 2024 et non sur celui de 2021, comme mentionné dans le message 158. En demandant au Conseil communal de tenir compte de ces recommandations, le Groupe PS, Centre Gauche – PVS et Ouverture, soutiendra l'octroi du crédit d'investissement ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7.1.2.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. T. Nydegger, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal concernant le remplacement du matériel informatique de l'école. Ce dernier datant de près de plus de 7 ans, il est indispensable de le changer pour avoir à nouveau du matériel performant pour les enseignants et les élèves. Elle considère que le coût de CHF 285'000.00 doit être investi et est supportable financièrement.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit total de CHF 285'000.00.
Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire.

7.1.2.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

M. **V. Schickel** revient sur la remarque de Mme Wassmer. Il précise que si la nouvelle loi ENEO venait à être acceptée, l'entretien du matériel Apple et Windows est garanti et pris en charge par le canton.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7.1.2.4 Votes sur le crédit d'investissement

a) Ordinateurs et tablettes

La Présidente soumet au vote du Conseil général le crédit d'investissement pour l'achat des ordinateurs et des tablettes.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité par 27 voix.

b) Tableaux didactiques

La Présidente soumet au vote du Conseil général le crédit d'investissement pour l'achat des tableaux didactiques.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité par 27 voix.

7.1.3 Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la route d'Autafond (message 159)

7.1.3.1 Présentation du message par le Conseil communal

La Présidente donne la parole à M. **G. Litzistorf**, Conseiller communal en charge du dicastère des routes. Il n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **S. Berset** prend la parole.

Elle indique qu'elle n'a pas de question au sujet de ce point, mais souhaite formuler une constatation et une remarque. En effet elle a été surprise de constater que dans son message, le Conseil communal relate ses propos qu'elle a tenus lors de la dernière séance du Conseil général. Il y a eu une erreur de chiffre qu'elle a mentionné lors de l'approbation du procès-verbal de ladite séance (point 1 de l'ordre du jour). Elle n'a pas prononcé le montant de CHF 3,7 millions que le Conseil communal mentionne dans son message. Il y a eu une erreur de transmission de l'écrit qui a été envoyé à la secrétaire. Elle rappelle que, conformément à la Loi sur les communes, le procès-verbal doit être validé avant que les propos qu'il contient puissent être repris ou utilisés. Dans son message, le Conseil communal aurait dû mentionner que les propos n'avaient pas encore été validés par le législatif ou qu'ils étaient en cours de validation. Elle regrette que cette règle fondamentale n'ait pas été respectée par le Conseil communal et espère vivement que cela ne se reproduira plus.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7.1.3.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. T. Nydegger, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la route d'Autafond. La demande de crédit complémentaire est de CHF TTC 2'630'000.00 avec l'emprunt y relatif.

Suite à son analyse du message, elle a les questions suivantes :

- Avons-nous une vision sur les gros investissements futurs et de leurs priorités ?
- Existe-t-il une planification de la trésorerie pour les prochains 2-3 ans ?

La Commission financière doit se prononcer sur le fait que la Commune a les moyens financiers de supporter ces investissements au niveau de sa trésorerie. Elle pourrait refuser des investissements futurs plus prioritaires.

Si le calendrier des priorités et le plan de trésorerie sont clairs et définis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit total de CHF 2'630'000.00.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

7.1.3.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

La Présidente donne la parole à M. **F. Vallat**, vice-syndic.

M. **F. Vallat** précise que le Conseil général a pris connaissance du plan financier et du plan des investissements. Le plan des investissements informe sur un certain nombre de priorités puisque les futurs investissements sont planifiés dans le temps. Il précise qu'après analyse, la trésorerie permet d'assumer cet investissement tout en sachant que la projection a été effectuée jusqu'à la fin de l'année 2025 et que le budget de trésorerie est ajusté de mois en mois.

La Présidente donne la parole à Mme **C. Grandjean**.

« J'ai une question concernant les réserves qui seront utilisées pour ce financement. Combien resterait-il dans les réserves attribuées au fond routier ? Je me pose des questions sur les futurs investissements qu'on pourrait aussi prendre dans ces réserves-là ».

Mme **I. Bersier**, administratrice des finances, lui répond qu'il n'y a pas de réserves pour le fond routier. Il s'agit de réserves pour l'approvisionnement en eau et en épuration. Ces réserves seront touchées uniquement par les amortissements et les intérêts de l'emprunt comme cela a été précisé dans le message 159. Les charges financières annuelles de CHF 52'065.00 concernent des chapitres environnementaux devant être autofinancés par des taxes. Dès lors, les charges financières n'impactent pas le compte de résultat, puisqu'elles sont prélevées sur la réserve au bilan du financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) pour l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées.

M. **Y. Chablais** prend la parole.

« Quel est l'état de la route d'Autafond et combien de temps pourrait encore durer la route avant une réfection ? ».

M. **G. Litzistorf** lui répond que l'état des canalisations est préoccupant. Par conséquent, lorsque des travaux de réfection seront engagés, il sera également nécessaire de refaire la route.

Mme **A. Felder** souligne qu'une partie du projet devra être réalisée de toute manière, conformément à une demande du Service de la mobilité. En effet, la construction d'un trottoir est une condition préalable à la délivrance des permis d'habiter pour les nouvelles habitations situées au bout de la route. Cela implique nécessairement d'ouvrir puis de refermer la route, ce qui engendrera des coûts.

Elle s'interroge alors sur l'opportunité de profiter de ces travaux pour rénover les canalisations. Si celles-ci sont refaites, il serait illogique de n'intervenir que sur une partie de la route d'Autafond. Il faudrait traiter l'ensemble de la route. Mme Felder met en garde contre les coûts plus élevés qui pourraient découler d'un report de ces travaux.

Elle reconnaît que les finances communales sont limitées et que l'ensemble des dépenses ne peut pas être engagé en une seule fois. Elle insiste néanmoins sur le fait que la priorité absolue doit être donnée à la sécurité, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau, avant tout autre investissement.

M. **L. Berset** prend la parole au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

« Le Groupe Le Centre Belfaux Futuro a examiné en détail le nouveau message et le projet pour le réaménagement de la route d'Autafond. Le groupe remercie le Conseil communal d'avoir pris en compte toutes les remarques émises lors de la précédente séance du Conseil général et de revenir avec un projet composé de deux étapes. Ce projet vise à sécuriser la route d'Autafond

ainsi qu'à rénover les infrastructures pour l'approvisionnement et l'évacuation des eaux.

La sécurité sur ce tronçon dangereux nécessite une amélioration. La route d'Autafond étant parfois utilisée comme route de contournement, la vitesse des usagers et le nombre important de piétons rendent inévitable un accident grave sans aménagement conséquent. L'instauration d'une zone 30 km/h pour les quartiers situés à l'est de la voie ferrée et les quartiers desservis par la route du Châno répond à la demande du Conseil général de décembre 2022.

Il est également essentiel de rénover les infrastructures de canalisations selon le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) et de maintenir les conduites d'adduction d'eau potable vieillissantes. Plus qu'une responsabilité, c'est une obligation communale que de rénover ces infrastructures en piteux état et obsolètes.

Les investissements proposés dans les deux étapes présentées doivent être réalisés ensemble afin d'éviter les coûts supplémentaires et de minimiser les nuisances pour les résidents de la zone.

Divers projets visant à améliorer le confort des habitants sont en attente depuis plusieurs années. Cependant, les investissements dans la sécurité, l'assainissement des infrastructures d'évacuation des eaux et l'entretien du réseau d'approvisionnement en eau doivent être prioritaires.

En résumé, ce projet améliore la sécurité, garantit la pérennité de l'approvisionnement en eau et améliore le bilan écologique en étendant le réseau séparatif. Il est donc important de soutenir cet investissement pour permettre la réalisation des deux projets de construction. Le groupe vous invite à accepter les deux étapes telles que présentées ce soir ».

Mme **C. Grandjean** prend la parole.

« Ma question est qu'il y a aussi d'autres investissements conséquents à faire dans la commune notamment la route de Lossy qui va devoir accueillir beaucoup de nouveaux habitants, elle se fait défoncer par les gros camions et il y a aussi une belle circulation. Rien n'est prévu dans le plan financier 2025-2029, qu'en est-il pour cette future route ? ».

Elle s'interroge sur les réflexions générales menées pour l'avenir et s'étonne de l'ampleur des ressources envisagées pour le projet de la Rte d'Autafond.

M. **G. Litzistorf** lui répond que le Conseil communal travaille par étape. Des Plans d'Aménagement (PA) sont en cours et doivent être respectés afin d'obtenir des subventions. Concernant la Rte de Lossy, le PA sera en vigueur à partir de 2027-2028 et sa réfection se fera à ce moment-là.

M. **G. Litzistorf** prend la parole.

« Le Conseil général a voté en fin d'année 2022 pour un montant de CHF 347'000.00 moins la participation des promoteurs d'une valeur de CHF 93'000.00, afin de créer une mobilité douce pour répondre aux sollicitations du SMO et du SPC pour la construction de leur projet immobilier.

Par la suite, le Conseil général a demandé en fin 2022 au Conseil communal d'étudier les zones 30 km/h dans l'ensemble du village. Après avoir fait plusieurs demandes d'offres à différents bureaux d'ingénieurs (pour un montant de CHF 65'000.00), le Conseil général a validé celui-ci en 2023.

Etant donné que le projet de la Route d'Autafond était en cours de réalisation sur un premier tronçon, le Conseil communal a priorisé ce secteur pour la mise en place du 30 km/h sur l'ensemble du tronçon depuis le giratoire d'Autafond jusqu'à la ligne de chemin de fer CFF.

Après mûre réflexion, le Conseil communal a pris la décision de revoir l'ensemble des infrastructures comme : les routes, les canalisations et l'alimentation d'eau (elles datent de 1960).

De plus, en réalisant ces travaux, la Commune n'aura pas l'obligation de mettre en conformité le carrefour des Combes, soit le marquage d'un STOP et du marquage de route exigée par le SPC et le SMO.

Information sur le réseau d'eau potable

Ce réseau date des années 1960. Ces conduites sont en Eternit et contiennent de l'amiante. Une partie des conduites sont sous la route et sous le trottoir, principalement pour l'étape A, ce qui peut entraîner un risque de fuite lors des travaux. L'autre partie est située sur des terrains privés et a de grandes profondeurs (problèmes pour les travaux d'entretien). De plus, ces conduites devront être changées dans un proche avenir, selon des exigences du Service de la sécurité alimentaire.

Le système d'évacuation des eaux claires est sous-dimensionné et ne répond plus aux besoins actuels. Par ailleurs, les tuyaux en ciment présentent un état de dégradation avancé, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires. Cette situation concerne également les conduites d'eaux usées. De plus, une partie du réseau fonctionne en système unitaire, nécessitant une mise en conformité par la Commune afin de réduire les charges liées au traitement des eaux à la STEP de Pensier ».

La responsabilité et le devoir des communes est de veiller sur leur patrimoine, soit, des routes, des canalisations et des bâtiments, afin de garantir le bon fonctionnement et afin d'éviter des frais supplémentaires qui peuvent arriver à tout moment ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7.1.3.4 Votes sur le crédit d'investissement

a) Etape A

La Présidente soumet au vote du Conseil général le crédit d'investissement pour le réaménagement de la route d'Autafond, étape A.

Le crédit d'investissement pour l'étape A est accepté par 21 votes pour, 2 contre et 4 abstentions.

b) Etape B

La Présidente soumet au vote du Conseil général le crédit d'investissement pour le réaménagement de la route d'Autafond, étape B

Le crédit d'investissement pour l'étape B est accepté par 19 votes pour, 2 contre et 6 abstentions.

7.1.4 Demande de crédit d'investissement pour la création d'un cheminement pour les piétons, route de Corminboeuf (message 160)

M. D. Corpataux se récuse étant donné qu'il est personnellement concerné par ce projet. Nous passons à 26 conseillers généraux présents. La majorité est de 14.

7.1.4.1 Présentation du message par le Conseil communal

La Présidente donne la parole à M. **V. Schickel**, Syndic.

« Je ne vais pas refaire l'historique du dossier, vous avez tous les éléments dans le message 160.

Ça fait maintenant 3 ans que le Conseil communal, avec la Commission des routes, que nous essayons de trouver une solution concernant l'obligation de construire une liaison piétonne à la route de Corminboeuf conformément aux obligations décrites dans LATEC.

Force est de constater que des choix ont été faits dans le passé pour l'aménagement du quartier, qui fait qu'aujourd'hui, nous arrivons à une situation extrêmement complexe et douloureuse. On est toujours plus malin après, mais maintenant nous devons trouver une solution légale mais pragmatique.

Le projet initialement proposé dans le message 133 en décembre 2022 n'est malheureusement plus réalisable en l'état depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité le 1er janvier 2023. Le Conseil communal a donc dû trouver d'autres solutions.

Après de multiples séances sur site, courriels, et appels téléphoniques échangés avec les instances cantonales, il ne nous reste plus que 2 alternatives.

Première option, on reprend le projet du message 133 que l'on adapte avec les exigences des autorités cantonales et la nouvelle loi sur la mobilité. Concrètement, ceci implique la mise à jour du passage à niveau des CFF, la construction d'un trottoir de 2m20 de large partant de la ligne de chemin de fer, et devant aller jusqu'au passage piéton des Essertines. Cette variante, qui nécessite des expropriations significatives chez 3 propriétaires, un mur de soutènement sur une route cantonale est estimé à environ 1/2 million de francs.

L'autre alternative, qu'on vous propose ce soir, c'est la variante d'un cheminement piétonnier à travers les parcelles RF 425 et RF 429 comme illustré en page 4 du message. Le coût est 10 fois inférieur à la variante d'un trottoir le long de la route cantonale. On est totalement conscient que

cette variante a des emprises nécessaires chez 2 propriétaires qui devront peut-être, en cas de refus de négociation, partir en expropriations.

Le Conseil communal en est totalement conscient et le regrette très sincèrement. Cela a aussi été pour moi, et pour beaucoup de mes collègues, la plus difficile décision qu'on a dû assumer en tant qu'élus communaux. Cependant, une pesée des intérêts a été faite : au vu de la petite dizaine de personnes qui va emprunter ce chemin, de la situation financière de la commune, et après discussion avec la Commission financière, c'est la variante du cheminet qui a été retenue et qui vous est proposée ce soir.

Nous avons reçu il y a quelques jours le retour du canton pour l'avant-projet de la variante que l'on vous propose ce soir. Nous avons reçu un préavis favorable sous conditions ; la condition la plus contraignante vient du SMO qui exige une cheminet de 1m65 de large; ce qui a été prévu dans le crédit qu'on vous présente ce soir. Les CFF ne demandent pas l'adaptation du passage à niveau avec cette variante, ce qui permet de limiter les coûts.

Le message 160 prévoit un montant de CHF 12'000.00 pour le dédommagement des 75 m² d'emprises de terrain. Ce montant a été calculé en utilisant une décision du Conseil communal qui définit un montant de base de CHF 200.00 le m² multiplié par l'IBUS de la parcelle et la superficie totale de l'emprise. Avec notre PAL actuel, le m² du terrain est évalué à CHF 160.00/m². Cette façon de faire est consistante avec ce qui s'est fait dans le passé dans le village (comme pour le projet Valtraloc dans le centre du village). Vu l'opposition des voisins à ce projet, l'aspect financier n'a pas pu être abordé avec eux. Nous savons cependant que d'autres projets dans l'agglomération ou il y a eu des expropriations de terrain pour construire un trottoir, le prix du m² a été évalué à environ CHF 45.00 le m².

Si le message est accepté ce soir, le Conseil communal restera attentif pour trouver une solution équitable pour toutes les parties impactées par ce projet ».

La Présidente clôt la discussion.

7.1.4.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal concernant la création d'un chemin pour les piétons à la route de Corminboeuf. Ce dernier projet lui semble bien construit et plus pragmatique. Elle considère que le coût de CHF 50'000.00 doit être investi et est supportable financièrement.

Elle fait tout de même la remarque suivante : l'investissement demandé n'ayant pas encore été formellement accepté par les propriétaires des terrains et des poursuites pouvant être intentées, le montant demandé n'est certainement pas réaliste. Elle demande à ce que le Conseil général soit immédiatement averti en cas de refus ou de coûts supplémentaires.

Afin d'éviter des coûts pouvant être importants concernant des actions en justice, nous recommandons au Conseil Communal de dédommager les mètres carrés d'emprise au cours du marché.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement de CHF 50'000.00.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

7.1.4.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

Mme la Présidente signale deux erreurs dans le message où il est mentionné, en page 5, deux fois le message 161 au lieu du message 160.

« Je vous fais part ici d'une demande de citoyens, adressée à la Présidence et aux membres du Conseil général : je vais procéder à la lecture d'un courrier. Avec l'existence de l'Assemblée communale, chaque citoyen avait la possibilité de venir s'exprimer librement et directement, pour inter-peler ou questionner le Conseil communal. Depuis que le Conseil général a été institué, cette possibilité n'existe plus, ce sont les élus qui sont les représentants des citoyens et de leurs préoccupations. C'est dans cet esprit que je vous donne connaissance de la lettre que nous a adressé la famille Baudet ».

COURRIER A+
Conseil Général
Route de Lossy 7
Case postale 134
1782 Belfaux

Anny Baudet
1782 Belfaux

Yvan Baudet
1782 Belfaux

Nicole Angéloz
1735 Giffers

Marie-F Vonlanthen
1754 Avry-sur-Matran

Cheminement piétonnier à la route de Corminboeuf

Belfaux, le 30 novembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales
Messieurs les Conseillers généraux

Ce 10 décembre 2024, vous devrez voter pour un crédit d'investissement pour un chemin piétonnier à la Route de Corminboeuf.

Nous avons à cœur de vous informer du *comment* s'est déroulée cette procédure pour le vote de ce crédit, afin que vous ayez la vision la plus globale pour prendre votre décision quant à cet objet.

Au vu de ce qui va suivre, si cela fait partie de nos droits, nous souhaitons que cette lettre soit lue lors de cette assemblée.

Un projet immobilier de 6 appartements a fait l'objet d'une mise à l'enquête, précision faite que celui-ci ne fait aucune frontière avec notre propriété, si ce n'est que par l'angle.

Nous n'avons fait aucune opposition puisque d'emblée, cela ne nous concernait pas directement, nous n'étions nullement impliqués et que par principe, nous n'y voyions aucun inconvénient.

Nous avons eu vent que la procédure était compliquée, mais cela ne nous regardait nullement.

En 2022, une « délégation communale » est allée chez notre maman, âgée alors de 87 ans propriétaire pour une demie de notre bien, en lui demandant de vendre une part de notre terrain afin de « finaliser » ce projet immobilier.

A plusieurs reprises, soit par téléphone ou par « un frapper à la porte », un conseiller relançait notre maman, sans jamais avoir envoyé le moindre courrier et sans jamais avoir contacté les autres propriétaires de ce bien.

Trouvant cette manière de faire un peu trop cavalière, nous avons donc écrit une lettre à la commune afin de cesser cette pratique (qui angoissait notre maman) et de suivre une procédure plus régulière.

En début d'année 2024, enfin, nous avons été convoqués par la commune pour une séance dans laquelle on nous présentait les 2 seules options possibles (!!!) face à cette situation : soit

la construction d'un trottoir empiétant sur notre parcelle ou pire encore, un chemin traversant notre jardin. Les arguments donnés par les conseillers n'étaient pas crédibles. Malheureusement, aucun PV n'a été pris lors de ces séances !!! Une deuxième séance a eu lieu pour nous informer de l'option choisie par la commune, à savoir la pire des deux : celle qui passe à travers notre jardin, entourant ainsi notre maison de 3 voies de mobilité ! Qui, en toute sincérité, accepterait cela ? Les conseillers présents nous ont clairement fait savoir qu'il pourrait y avoir expropriation, la commune se trouvant dans une impasse, sachant que le promoteur en question les entrainera en justice.

Par ces mots, nous avons eu le fin mot de l'histoire.

Notre famille se retrouve bien injustement dans un imbroglio impliquant un promoteur et la commune. Cette dernière, pour se sortir d'affaire, n'hésite pas à utiliser des menaces envers d'honnêtes propriétaires, afin d'essuyer au maximum les frais de ses erreurs en les expropriant pour une modique somme.

Il y a eu forcément des erreurs commises par la commune (ou d'autres intérêts ?) pour arriver à une telle situation.

D'autres solutions existent, certainement plus contraignantes pour la commune que l'option qu'ils choisissent en s'attaquant à de modestes contribuables. L'abandon de certaines alternatives montre à quel point nos autorités manquent de sérieux. Et le plus étonnant dans toute cette affaire, c'est qu'il n'est jamais question de revenir sur ce projet immobilier, source de toutes ces aberrations.

« Belfaux, le village où il fait bon vivre » titrait, il y a quelques mois « LA LIBERTE » !

La procédure utilisée est à nos yeux indigne d'une commune, pour ne pas dire honteuse. Nous avons perdu toute confiance envers nos dirigeants.

De plus, nous apprenons, via le site, que le montant que la commune nous verserait s'élève à 12'000fr. Ils n'ont même pas eu le courage de nous le proposer par écrit personnellement. La dévalue de notre bien n'est même prise en compte. Pour notre part, cela devient de l'indécence.

Pour terminer, nous nous effrayons de ce qui peut se profiler pour chaque propriétaire : « la propriété de chacun commence où celle de l'autre se termine » Nous nous en éloignons à grands pas pour laisser place à la loi du plus fort sans respect. La population doit le savoir.

En vous remerciant de votre lecture et en espérant que ces quelques lignes vous donnent un complément d'informations sur cette situation et qu'elle vous permette de prendre une décision en connaissance de cause, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations respectueuses.

Anny Baudet

Yvan Baudet

Nicole Angéloz

Marie Vonlanthen

- Copie au conseil communal

A la suite de sa lecture, la Présidente ouvre la discussion.

Mme **V. Rebetez** prend la parole.

« J'ai examiné attentivement la demande d'investissement pour la réalisation du cheminement piétonnier lié au projet immobilier du promoteur. Plusieurs points méritent d'être rappelés.

1. L'investissement pour un cheminement piétonnier favorise uniquement les intérêts financiers du promoteur

Ce promoteur, qui a initialement acheté une parcelle située dans un cul-de-sac, tente aujourd'hui de faire supporter par la collectivité les conséquences de son propre choix stratégique. J'aimerais

rappeler que ce n'est pas à la commune de financer les solutions aux erreurs de planification d'un projet purement spéculatif.

De plus, il me semble que ce promoteur bénéficie largement des retards survenus (soit dit en passant, ces retards ne sont pas le seul fait de la demande de report du Conseil général, mais également des procédures cantonales). La transition d'un projet de deux villas à un immeuble de six appartements, modification plus que discutable dans une zone à faible densité, conjuguée à une augmentation des prix de l'immobilier de près de 7 % par an dans le canton de Fribourg entre 2020 et 2024 (même en tenant compte de la légère augmentation de l'indice des prix à la construction), lui assure des gains financiers substantiels, d'autant plus qu'il ne renouvelle pas sa contribution initiale de CHF 40'000.00 pour ce cheminement piétonnier.

2. Ce cheminement piétonnier est inadapté et insuffisant

Le projet du cheminement piétonnier, tel qu'il est proposé, présente des limites importantes :

- Sécurité des piétons : L'absence d'éclairage public dans cette zone rendra le passage inutilisable en soirée ou en hiver, où la nuit tombe dès 16h45.*
- Sortie dangereuse pour les véhicules : Ce cheminement piétonnier ne résout en rien le problème de la sortie actuelle des véhicules, qui se trouve en plein virage, représentant un danger évident pour tous les usagers. Devrons-nous, dans un prochain Conseil Général, nous positionner sur le financement d'un investissement supplémentaire pour sécuriser cet accès routier ? La collectivité ne peut être responsable de corriger les erreurs successives de planification de ce projet.*

3. Un impact démesuré sur les propriétaires expropriés ou éventuellement expropriés

L'indemnisation proposée d'environ CHF 200/m² pour les propriétaires expropriés ou qui devraient être expropriés est non seulement insuffisante mais aussi inquiétante. En effet, le promoteur aurait acquis son terrain à un prix bien supérieur, ce qui crée une injustice flagrante. La commune devrait au moins proposer le même prix au mètre carré que celui fixé au promoteur pour l'achat de sa parcelle.

Je rappelle également que certains habitants perdront une partie précieuse de leur propriété, notamment des éléments essentiels comme un jardin potager et un ou plusieurs arbres. Qu'en est-il de l'indemnisation de ces éléments ? Il est également à noter que l'implantation du chemin réduira leurs possibilités futures d'aménagement ou de construction des propriétaires expropriés, pénalisant non seulement les propriétaires actuels mais aussi leurs éventuels héritiers.

4. Un retard non imputable au Conseil Général

Enfin, j'aimerais souligner que le retard accumulé mentionné dans le message n'est pas entièrement dû à la décision du Conseil Général de reporter l'investissement. Des modifications légales cantonales intervenues depuis 2020 et les procédures administratives ont également joué un rôle important dans les prises de décisions. Je regrette profondément que le Conseil Communal semble céder aux pressions d'un promoteur qui cherche à imputer ce retard à la commune.

En conclusion

J'estime que ce projet d'investissement, dans sa forme actuelle, ne défend ni les intérêts de la collectivité, ni ceux des propriétaires lésés, et ne résout pas les problèmes de sécurité pour les usagers de la route.

Je demande donc :

- 1. Un retour un peu plus détaillé du Conseil communal ou de la Commission des constructions sur l'examen d'un chemin piétonnier le long de la parcelle 427, qui aboutirait également sur une infrastructure existante.*
- 2. Une révision du projet, incluant :*
 - L'ajout d'un éclairage public pour sécuriser le cheminement piétonnier.*
 - Une étude des conséquences de la sortie des véhicules de la parcelle vers la route.*
- 3. Une réévaluation équitable des indemnités pour les propriétaires éventuellement expropriés, afin de refléter les valeurs actuelles du marché et d'indemniser ou de remplacer les aménagements en végétaux et potagers.*
- 4. Une reprise des négociations avec le promoteur pour l'inviter à participer aux frais engendrés par son choix hasardeux d'investissement sur une parcelle en cul-de-sac.*

Je vais terminer en vous rappelant que ce soir, nous allons décider de travaux sur un terrain privé, qui donc n'appartient pas à la commune, sans l'accord du propriétaire lésé ».

M. A. Schaller prend la parole.

Il relève que les promoteurs disposent d'un terrain peu constructible et qu'ils ont obtenu une autorisation de construire. Il serait délicat de la part de la commune de refuser un projet sur cette parcelle. De plus, elle a la responsabilité de garantir aux futurs habitants un accès adéquat à leur propriété, conformément à la loi. Cependant, il trouve inacceptable que ce projet implique un empiètement important sur des parcelles privées. En matière d'aménagement, il est d'avis que cela reste une responsabilité communale, ceci même si des décisions ont été prises il y a longtemps. A son sens, même si cela doit coûter davantage, la commune, avec le concours de l'ensemble des citoyens, doit assumer cette charge, plutôt que de la faire reposer sur des propriétaires voisins.

M. C. Thode prend la parole.

Il est sensible aux propos qui ont été exprimés. Toutefois, il aimerait entendre l'avis du Conseil communal au sujet des arguments soulevés. En particulier, il souhaiterait avoir des précisions quant à la valeur de rachat, la possibilité d'une compensation (par exemple via l'IBUS) et sur la faisabilité et la légalité de telles mesures, notamment en cas de perte de terrain.

Par ailleurs, il aimerait également obtenir un avis juridique concernant les conséquences d'un nouveau report du vote sur ce dossier.

Il propose une interruption de séance une fois que le Conseil communal se sera exprimé, pour permettre à chacun de se positionner, que ce soit au sein des groupes ou au niveau du Conseil général.

La Présidente donne la parole à **M. V. Schickel**.

Il explique qu'il est indéniable qu'il y a eu des erreurs de planification au niveau communal, et ce, il y a de nombreuses années, peut-être 20 ou 30 ans.

Il précise que nous sommes entourés par une route cantonale et une ligne de chemin de fer, et nous avons une parcelle constructible qui a été vendue par les anciens propriétaires à un nouveau propriétaire. Qu'il s'agisse d'un promoteur ou d'une famille avec enfants, cela ne change rien au problème. Ce propriétaire dispose également de droits, et la Loi impose à la commune de garantir un cheminement vers les transports publics. Cela constitue une obligation légale à laquelle nous devons nous conformer.

M. Schickel détaille les différentes problématiques soulevées et les réponses apportées :

Etude de la variante par la parcelle 427

Cette alternative avait été étudiée après une proposition faite par la famille Baudet lors d'une rencontre en début d'année 2024. Cette option présente plusieurs inconvénients :

- Elle nécessite des expropriations et empiète sur des propriétés privées.
- Elle oblige à contourner le quartier, ce qui pourrait inciter les enfants à traverser la route, augmentant ainsi les risques pour leur sécurité.

Le Service de la mobilité (SMO) ainsi que le Service des ponts et chaussées (SPC) ont rejeté cette variante pour ces raisons. Selon eux, elle ne constitue pas une solution appropriée.

Impact sur la valeur du terrain et droits des propriétaires

M. Schickel précise que :

- Les propriétaires ne peuvent pas construire jusqu'aux limites de leur parcelle. Le cheminement proposé se situant en bordure de parcelle, cela ne modifie pas leur potentiel constructible.
- Il est possible de transférer le potentiel constructible (IBUS) du chemin à une parcelle adjacente, grâce à des servitudes, permettant ainsi de préserver les droits des propriétaires.

Le Conseil Communal s'est montré ouvert à discuter d'une compensation financière, notamment pour le prix au mètre carré des terrains concernés. Il souligne que cette règle appliquée par le Conseil est équitable, puisque les terrains en bordure de parcelle ont une valeur moindre que ceux situés en milieu de parcelles.

Questions relatives à la sortie sur la route cantonale

Le Syndic relève que cette question avait été évaluée par le SMO et le SPC, et qu'ils avaient jugé la situation conforme. Un miroir a été installé à cet endroit, et aucune modification supplémentaire n'est demandée par ces services.

Blocage des promoteurs

M. Schickel donne les informations suivantes :

- Les promoteurs ne sont bloqués que par l'absence du trottoir sur cette parcelle. Leur permis de construire, déposé en 2020, a reçu les retours cantonaux en 2021, et le seul obstacle à leur projet demeure ce cheminement piétonnier.
- Il évoque les risques financiers que la commune pourrait encourir en cas d'action en justice intentée par les promoteurs, rappelant que la construction du trottoir est une obligation légale.

M. V. Schickel conclut en affirmant que le Conseil Communal reste disposé à dialoguer avec les propriétaires afin de trouver une solution équitable pour toutes les parties.

La Présidente donne la parole à Mme **S. Berset**.

« Je veux faire part de certaines contradictions qui sont données ce soir. Visiblement, les démarches ne correspondent pas aux usages qui doivent prévaloir dans ce genre de dossier. Ce n'est pas normal que l'on ne contacte qu'une seule propriétaire et pas tous les propriétaires pour discuter du projet qui est prévu.

Qui, ici présent ce soir du conseil général et propriétaire, accepterait de se voir une partie de son terrain amputé pour faire passer quelques piétons pour un immeuble privé et nouveau ?

J'aimerais bien que tout le monde soit honnête et correct et dise s'il est prêt à accepter ça chez lui.

J'ai été interpellée par la position de la Commission financière puisqu'elle propose au Conseil communal de payer le prix au mètre carré au prix du marché. Cela veut dire que le message que nous votons ce soir n'est pas valable. Donc il faut qu'on sache vraiment ce qu'on veut dans ce Conseil général !

On sent quand même beaucoup de chantage au trottoir ou à l'expropriation. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet privé et pour avoir connu beaucoup de jurisprudence, je ne suis pas certaine que l'expropriation soit acceptée par un tribunal en cas de recours. Je rejoins là les propos du Président de la Commission financière. Je pense que s'il y a un recours, on risque de partir dans des démarches juridiques qui vont péjorer à nouveau les finances et je pense qu'on n'est pas là pour ça. Nous avons des citoyens qui sont face à un dossier et nous devons trouver un terrain d'entente.

Le PAL permet cette construction, certes, un cheminement doit être prévu, mais je me demande si vraiment l'option de rejoindre la route existante à la moitié moins de mètres qu'on prendrait sur la nouvelle propriété ne serait pas possible. Entendre dire que les écoliers ne prendraient pas forcément ce chemin parce que c'est plus long est une pure interprétation ! Si le chemin existe, le propriétaire ne peut que l'accepter. Et pour la commune, je suis sûre et certaine, ce sera vraiment à moindre coût. Donc, si vous voulez, ça m'interroge vraiment parce que je me dis, mais est-ce qu'on défend un promoteur qui veut construire ou bien est-ce qu'on essaie de regarder le bien-être des habitants de Belfaux qui sont concernés ?

Pour ma part, après tout ce que j'ai entendu ce soir, je pense, comme M. Thode l'a demandé, que l'on devrait faire un arrêt de séance pour vraiment discuter.

Je fais la proposition claire, de repousser ce message, parce que, quand on voit toutes les inconnus qu'on a et je ne pense pas que les promoteurs pourront faire un recours, parce qu'on essaie de trouver des solutions, mais des solutions qui sont acceptables par les citoyens et par le Conseil Général ».

La Présidente donne la parole à M. **V. Schickel**.

Il souligne que le Conseil communal a engagé des discussions avec l'ensemble des propriétaires concernés par le projet, et non avec un seul d'entre eux. Cela inclut notamment le propriétaire qui s'est récusé.

Concernant l'option de passer par la parcelle 427, comme cela a été suggéré, il rappelle que cette solution entraînerait également des expropriations. Les calculs effectués montrent qu'il n'existe pratiquement pas de différence significative en termes d'impact, notamment en raison du relief

moins favorable de ce terrain. Par conséquent, des expropriations resteraient nécessaires, quel que soit le choix du terrain.

Une autre option étudiée concerne la construction d'un trottoir le long de la route cantonale. Selon l'évaluation réalisée, cette solution représente un coût estimé à environ CHF 500'000.00. Cependant, elle nécessiterait également une emprise importante sur les terrains de plusieurs riverains, y compris ceux ayant rédigé la lettre évoquée durant la séance.

De plus, cette alternative pose un problème supplémentaire étant donné qu'un des propriétaires, n'ayant pas exprimé d'opposition formelle, ne pourrait plus stationner son véhicule devant son domicile. Si l'on opte pour une solution encore plus coûteuse, cette contrainte s'appliquerait à davantage de personnes.

En conclusion, il souligne que la situation reste extrêmement complexe. En dehors de la construction d'un tunnel ou d'un pont au-dessus de la passerelle, les options viables sont limitées.

Il est 21h36, la Présidente interrompt la séance durant 10 min.

Il est 21h51, la Présidente reprend les débats et donne la parole à M. **A. Bise**.

Il souligne que ce projet est intéressant parce qu'il est court et que le Service de la Mobilité et le Service des ponts et chaussées l'ont accepté. Il rappelle que de nombreuses variantes ont été étudiées au sein de la Commission des routes, mais que toutes ont été rejetées.

Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro propose de reporter ce projet au mois de mars prochain. D'ici là, il suggère que le Conseil communal engage des discussions avec les parties concernées afin de peaufiner la solution et, si nécessaire, d'ajuster le montant des compensations en tenant compte des recommandations de la Commission financière.

La Présidente donne la parole à M. **C. Thode**.

Il souhaite appuyer les propos de M. A. Bise. En prenant connaissance de la lettre, il fait remarquer qu'elle reflète une position de refus de la part des propriétaires concernés. Dans ce contexte, il aimerait connaître précisément les attentes de ces derniers en matière de dédommagements.

Par ailleurs, il a pris note des suggestions de ses collègues du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture concernant la désignation d'un médiateur, une idée qu'il partage. Une personne neutre, extérieure à la commune, pourrait en effet faciliter les discussions, donner à chacun l'occasion de s'exprimer et éviter de se limiter à des positions de refus catégoriques. Une telle démarche permettrait également de progresser tout en respectant les contraintes légales.

Il rappelle l'importance d'obtenir des garanties sur les dédommagements. Ces derniers devraient inclure non seulement le prix du marché pour les terrains concernés, mais aussi les frais liés à la remise en état des espaces (arbustes, jardin potager, etc.), qui représentent des coûts non négligeables. Une approche pragmatique de ce type pourrait permettre d'éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses.

Pour toutes ces raisons, il propose de reporter le vote à une date ultérieure, idéalement au mois de mars 2025.

La Présidente donne la parole à Mme **V. Rebetez**.

Elle souligne que le Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture soutient majoritairement la demande de report. Ce délai permettrait au Conseil communal d'étoffer la présentation, notamment en montrant les procès-verbaux des échanges avec les propriétaires concernés. Cela offrirait l'opportunité d'apporter des réponses détaillées à tous les points soulevés.

Elle insiste sur le fait que l'explication donnée concernant la parcelle 427, à savoir que « les écoliers n'ont pas envie de marcher », n'est pas satisfaisante pour justifier la décision prise à ce sujet.

Elle demande, par ailleurs, une révision du montant des indemnités proposées aux propriétaires.

La Présidente donne la parole à M. **L. Berset**.

Il rejoint ce qui a été dit précédemment. Cependant, il relève que M. V. Schickel a donné des explications suffisantes au sujet du passage sur la parcelle 427, projet qui a été refusé par le Service de la mobilité.

La Présidente donne la parole à M. **A. Schaller**.

Il soutient les propos précédemment exprimés et s'interroge sur la possibilité d'indemniser les promoteurs afin qu'ils renoncent à leur projet, sous réserve de la comptabilité avec les dispositions légales. Cela permettrait de modifier la zone concernée en limitant la construction à celle respec-

tant l'indice déjà établi. Il suggère également de procéder à une évaluation du manque à gagner pour les promoteurs dans ce cadre.

Il estime qu'il est essentiel d'examiner toutes les options possibles, et pas seulement la solution qui semble la plus simple, afin de garantir une égalité de traitement pour tous les propriétaires concernés.

La Présidente donne la parole à M. **A. Bise**.

Il souligne l'importance de conserver ce projet tel quel. Selon lui, il appartient à la Commune de rassembler toutes les parties prenantes, le Service des ponts et chaussées (SPC) et le Service de la mobilité SMO), afin de trouver un accord.

Il insiste également sur le fait que son Groupe préconise de reporter ce projet sans envisager d'alternatives, d'autant plus qu'il a déjà été validé par le SPC et le SMO.

La Présidente donne la parole à Mme **A. Felder**.

Mme A. Felder s'interroge sur les conséquences d'une éventuelle augmentation du prix au mètre carré pour les dédommagements. Elle suggère d'évaluer les répercussions pour la commune, notamment en termes d'équité de traitement dans des situations similaires.

La Présidente donne la parole à M. **T. Defaux**.

Il relève que l'on constate les problèmes engendrés par les nouvelles constructions. Il a déjà été question de revoir la participation des futurs projets à ce type d'aménagements. Il serait donc judicieux d'intégrer ce genre de considérations dès le début de chaque nouveau projet, afin d'éviter que des problèmes ne se posent une fois le permis de construire délivré.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7.1.4.4 Vote sur le crédit d'investissement

M. **C. Zbinden** s'interroge sur les risques encourus par la Commune en cas d'acceptation de ce report.

M. **V. Schickel** répond qu'au regard des questions soulevées, notamment la nécessité de trouver un expert externe et d'organiser des séances avec l'ensemble des protagonistes, cela prendra du temps. Selon lui, les délais nécessaires rendent improbable un traitement de cet objet en mars, qui serait plutôt reporté à octobre.

M. **C. Thode** demande aux propriétaires de formuler des propositions afin de faire progresser ce dossier.

M. **A. Bise** demande que le Conseil général procède au vote sur le projet. Il précise qu'au mois de mars, la Commune sera libre d'inviter les parties qu'elle juge nécessaires pour résoudre la question du cheminement.

La Présidente soumet au vote du Conseil général le report de la demande du crédit d'investissement pour la création d'un cheminement pour piétons, route de Corminboeuf.

Le report de la demande du crédit d'investissement pour la création d'un cheminement pour piétons, route de Corminboeuf est accepté par 22 votes pour, 1 contre et 3 abstentions.

M. D. Corpataux rejoint à nouveau la séance pour poursuivre les débats. 27 conseillers généraux participent à la suite des débats.

7.1.5 Demande de crédit d'investissement pour les débits souscrits et le rachat de capital social auprès du CEFREN *(message 161)*

Note : Ce point a été traité immédiatement après le point 5 en raison de leur lien thématique.

7.1.5.1 Présentation du message par le Conseil communal

7.1.5.2 Préavis de la Commission financière

7.1.5.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

7.1.5.4 Vote sur le crédit d'investissement

7.2. Budget de résultats

7.2.1 Présentation du budget de résultats par le Conseil communal

La Présidente donne la parole à M. **F. Vallat**, vice-syndic, responsable du dicastère des finances.

Il annonce que le budget présente un excédent de charges d'environ CHF 400'000.00.

Il précise qu'en ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, à la demande de la Commission financière et avec l'appui de Mme Bersier, une méthode de calcul différente a été utilisée pour estimer les recettes fiscales dans le budget 2025. Le pourcentage proposé par le canton a été pondéré en tenant compte de l'augmentation du nombre d'habitants, lequel a ensuite été ajusté à hauteur de 56% pour refléter la proportion de contribuables. Cette démarche a permis d'affiner les estimations et de proposer des chiffres plus proches de la réalité pour l'impôt sur les personnes physiques.

M. Vallat souligne une hausse des charges, notamment une augmentation des charges de personnel et des charges de transfert. Ces dernières concernent principalement les participations aux charges cantonales ainsi que les contributions aux charges des Associations de communes (environ CHF 190'000.00).

7.2.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de Messieurs François Vallat et Lucien Savoy, de Madame Isabel Bersier ainsi que de tous les conseillers communaux lors de sa séance du 5 novembre 2024 ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La Commission remercie toutes ces personnes pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le présent budget présente une perte CHF 394'990.00.

La Commission financière relève les points suivants :

- Le calcul des recettes du présent budget prend en compte l'évolution de la population, ce qui n'était pas le cas les années précédentes ;*
- Les revenus fiscaux augmentent de CHF 701'000.00 ;*
- Depuis la mise en place de MCH2, le budget est beaucoup plus précis au niveau de la répartition des charges de personnel car les imputations se font directement dans les bonnes rubriques ;*
- Il est à préciser que selon la LFCo, un excédent de charges n'est admis que si le capital propre permet de l'absorber. Selon les calculs effectués, la perte budgétée peut être absorbée par les capitaux propres et l'excédent reporté au bilan au 31.12.2025 sera de CHF 4'431'977.09. Ce chiffre tient également compte de la perte budgétée pour 2024, exercice pour lequel nous n'avons pas encore le résultat final ;*
- Les salaires et les charges sociales sont désormais imputés directement dans les différents dicastères et de manière automatique par le programme salaires sur la base des fiches d'heures fournies par les employés ;*
- Les charges de personnel vont augmenter de CHF 157'000.00 par rapport au budget 2024. Ceci est principalement dû à l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation du Conseil communal ;*
- Les charges de biens, services et autres d'exploitation augmentent de CHF 107'000.00 par rapport au budget 2024. Cette augmentation est principalement due aux honoraires des conseillers externes (CHF 78'500.00), les réfections et entretiens courants du patrimoine administratif vieillissant (routes et canalisation CHF 120'000.00 de plus qu'en 2024) et la diminution des charges d'électricité et de chauffage (CHF 101'000.00) ;*
- Les charges liées continuent à augmenter (CHF 187'625.00) sans que la Commune puisse faire quelque chose et représente dans le budget 2025 un pourcentage de 61.30%, contre 62.20% en 2024, soit une augmentation de 2.05%, cette augmentation est moins forte que les années précédentes, mais reste tout de même très importante ;*
- Si à ces dernières nous rajoutons les charges salariales, les amortissements et les charges financières, charges sur lesquelles la Commune de Belfaux n'a que peu ou pas de pouvoir de décision, le total de CHF 12'887'440.00 (9'343'710 +2'428'470 +994'170 +121'090) repré-*

sente près de 86% du total des charges budgétées, ce qui a pour impact que seul 14% du budget est à la disposition du Conseil Communal pour les investissements au niveau de la Commune.

La Commission financière formule les remarques suivantes :

- Sur la base des analyses faites par l'administration communale, il est à remarquer que la Commune de Belfaux reste une des communes du grand Fribourg ayant les charges et les revenus les plus bas par habitant ;
- Il est également à remarquer qu'au niveau de l'indice du potentiel fiscal elle est également celle ayant le plus faible des communes du Grand Fribourg. Même si ce dernier a légèrement augmenté, passant de 80.52 à 80.95. Ce qui a pour effet qu'il est très difficile d'augmenter le montant total du budget ;
- Pour permettre d'augmenter cet indice, la Commission financière espère que les nouvelles constructions et l'élévation du standing des futurs logements amèneront de nouveaux contribuables à plus hauts revenus et augmentera le revenu fiscal par habitant ;
- Il est à remarquer que les résultats des comptes sont en principe toujours meilleurs que ceux proposés dans les budgets à une exception près de l'année 2019, mais dont le résultat négatif était dû à l'affaire de l'ancien boursier ;

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal pour ses réponses et son implication dans l'établissement de ce budget, ainsi que le personnel de l'administration communale. Elle demande au Conseil communal de continuer à maintenir cette rigueur financière, car les finances de la Commune restent fragiles. Elle propose au Conseil général d'accepter le budget 2025 tel que proposé ».

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire.

7.2.3 Discussion générale

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.2.4 Examen de détail et discussion

La Présidente parcourt la brochure du budget à partir de la page 24.

0 administration générale

Il n'y a pas de remarque.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Il n'y a pas de remarque.

2 Formation

Il n'y a pas de remarque.

3 Culture, sport et loisir

Il n'y a pas de remarque.

4 Santé

Il n'y a pas de remarque.

5 Prévoyance sociale

Il n'y a pas de remarque.

6 Trafic et télécommunications

Il n'y a pas de remarque.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Il n'y a pas de remarque.

8 Economie publique

Il n'y a pas de remarque.

9 Finances et impôts

Il n'y a pas de remarque.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

7.2.5 Vote du budget global

La Présidente soumet au vote du Conseil général le budget global 2025.

Le budget global 2025 est accepté à l'unanimité par 27 voix.

8. Propositions

La Présidente donne la parole à M. **L. Berset**. Il intervient au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

« Intensification des mesures sécuritaires pour la zone 30 du secteur de l'école et les quartiers s'y rattachant.

Suite à plusieurs plaintes adressées à la commune et à certains membres du Conseil général, il devient nécessaire d'effectuer une observation pour la zone 30 du secteur de l'école et les quartiers adjacents.

Il y a une augmentation notable de la circulation de transports individuels motorisés ainsi que de poids lourds, en particulier par du trafic de transit. Ce trafic de transit ne respecte pas toujours les limites de vitesse, les distances de sécurité et les priorités, même en dehors des heures de pointe.

De plus, il y a une multiplication de véhicules stationnés hors cases ou empiétant sur les routes et les trottoirs.

Les heures de début/fin de l'école présentent également des situations dangereuses en raison du nombre élevé de parents-chauffeurs.

L'intersection entre la route En-Verdau et la route Sur-le-Ru est empruntée par un grand nombre d'habitants pour se rendre à la gare CFF ou à l'école. Le bas de la route En-Verdau ne dispose pas de bande piétonne et cette intersection doit être améliorée sur le plan sécuritaire.

La route En-Verdau, bien qu'en impasse, subit une circulation évitable, générée par des utilisateurs non-résidents. La proximité de la gare en fait une zone parc & ride, et certaines entreprises utilisent ce quartier pour y stationner leur flotte notamment via des boîtes à clé. Une limitation d'accès aux riverains et des contrôles permettraient de corriger cela.

La commune pourrait envisager la mise en place d'aménagements urbains et de contrôles afin de remédier à la situation actuelle avant qu'un accident n'ait lieu.

Des solutions simples et peu coûteuses pourraient être mises en œuvre. L'installation d'un radar pédagogique, suivi de contrôles ainsi qu'un renforcement de la signalisation ou l'ajout de chicanes sont des options à considérer.

Le Groupe le Centre Belfaux Futuro ainsi que le Mouvement Arc-en-ciel proposent au Conseil Communal d'étudier des solutions pour améliorer la sécurité dans cette zone très fréquentée ».

Mme S. Berset relève l'importance de la proposition du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro et relève que sur la Rte de la Sonnaz il y a beaucoup de voitures de transit. Elle demande que l'étude en profondeur dans le même cadre que la proposition précédente.

Mme la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition de M. L. Berset, complétée de celle de Mme S. Berset.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par 27.

Procès-verbal du Conseil général, insertion d'un filigrane « en cours d'approbation »

Mme **S. Berset** propose qu'il soit mentionné sur la page de garde des procès-verbaux du Conseil général, en filigrane, que le document est en cours d'approbation.

Il est relevé que le caractère « provisoire » est mentionné en gras en première page du procès-verbal.

La Présidente soumet la proposition de Mme S. Berset au vote du Conseil général.

Cette proposition est refusée par 11 pour, 0 non et 16 abstentions, conformément à la Loi sur les communes, art. 45 al. 3.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

9. Questions

Question no 18 : Est-ce que l'adaptation du règlement sur les routes afin que les promoteurs participent aux coûts a été réalisée ?

La Présidente demande à Mme Grandjean si elle est satisfaite de la réponse qui lui a été donnée.

Mme Grandjean lui fait remarquer que le document qui a été transmis avec la convocation concerne sa question. Etant donné qu'il n'y a pas de réponse, elle ne peut pas être satisfaite de la réponse. Le Conseil communal y répondra ultérieurement.

Question no 17 Evacuation des eaux usées, le PGEE traite-t-il de la problématique des fosses septiques ? Question déposée le 28.05.2024 par Mme A. Felder.

Réponse :

Le Plan général d'évacuation des Eaux (PGEE) est actuellement en cours de révision. La problématique des fosses septiques, ainsi que la mise à jour de l'inventaire des fosses, seront traitées dans le cadre de cette révision. À l'heure actuelle, il n'existe pas de système de contrôle en place pour la vidange des fosses septiques ou pour les petites stations d'épuration (mini STEP), ce qui justifie la nécessité de cette mise à jour.

Concernant les exploitations agricoles, si une exploitation venait à cesser son activité, elle devrait se raccorder au réseau communal, à condition qu'elle soit située dans le périmètre de l'évacuation. De plus, la révision en cours du PGEE permettra de préciser si certaines habitations doivent encore être raccordées aux collecteurs communaux.

Mme **A. Felder**, absente lors de la séance du 29 octobre 2024, n'a pas pu se prononcer sur la réponse qui avait été donnée à cette occasion.

« Je prends acte de votre réponse mais je ne peux pas accepter cette réponse. Je demande des réponses précises à mes questions précises. Une partie des questions n'est d'ailleurs pas directement en lien avec le PGEE, tel que stipulé dans la réponse, mais découle de la législation en vigueur, comme c'est par exemple le cas par rapport au suivi et aux modalités de vidanges de fosses septiques.

Par ailleurs, Émilie Corminboeuf a posé une question très similaire en 2021, et la réponse était déjà la même. Après 3 ans, on peut espérer des réponses plus précises.

Je vous demande donc de reprendre les questions que j'ai posées et de répondre précisément à chacune d'elles ».

Cette question est dès lors renvoyée au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

10. Divers

La Présidente ouvre la discussion.

M. **A. Bise** remercie le Conseil communal pour l'élaboration de l'ensemble des dossiers, du budget 2025 ainsi que du plan financier. Il le remercie également pour la petite attention et adresse à toutes et tous ses vœux de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Présidente prend la parole.

Au nom du Conseil général, elle remercie le Conseil communal pour la délicieuse attention.

Elle adresse ses remerciements à M. F. Vallat pour la présentation du budget, l'ensemble du Conseil communal et les employés de l'administration et toutes les personnes qui se sont impliquées à la bonne marche de cette séance.

Elle remercie le Conseil général pour sa participation active et son engagement au service des habitants de Belfaux.

Elle invite toutes et tous à l'apéritif offert par le Conseil communal à l'issue de la séance qu'elle remercie.

Elle souhaite de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance.

La séance est levée à 22h40

La Présidente



Josiane Berset

La Secrétaire



Véronique Christan